



**PRÉFET  
DU VAL-  
DE-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# APPELS À PROJETS FRANCE 2030 AGRICULTURE ET ALIMENTATION



***Au 15 juin 2022***



## AAP «Financement des préséries d'innovations technologiques liées aux équipements agricoles »

**Lien :** <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-financement-des-preseries-d-innovations-technologiques-liees-aux-equipements-agricoles>

### Description :

L'appel à projets vise le financement de préséries industrielles de machines fixes ou mobiles et équipements agricoles intégrant les technologies numériques, permettant d'adapter les prototypes à des conditions pédoclimatiques, des systèmes de culture ou d'élevage et des itinéraires techniques variés, en mesurant des paramètres choisis pour faire remonter les informations utiles sur l'ergonomie, la sécurité, la pénibilité pour l'opérateur, la logistique de la ferme au champ, leur performance technique et écologique en conditions réelles (consommation d'énergie, réduction d'intrants, fertilisants ou produits phytopharmaceutiques, émission de GES, bien-être animal, impact sur l'environnement, etc.).

Les types de projets suivants sont attendus et éligibles au présent appel à projets :

- projets de robotique agricole mobile ;
- projets d'agroéquipements intégrant des fonctions automatisées et/ou intelligentes ;
- projets de technologies automatisées et/ou intelligentes à destination des équipements agricoles, de l'agriculture et de l'élevage ;
- autres projets d'innovations technologiques liées aux matériels et équipements agricoles.

### Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

### Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 22 décembre 2021

Date de clôture : 05 octobre 2022



## AAP «Innover pour réussir la transition agroécologique»

**Lien :** <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appele-a-projets-innover-pour-reussir-la-transition-agroecologique>

### Description :

Les projets attendus doivent proposer des solutions innovantes portant sur les agroéquipements, le numérique en agriculture, les bio-intrants, la biostimulation, la biofertilisation, la valorisation des ressources génétiques, ou la combinaison de ces leviers. Ils présentent une assiette de dépenses totales d'un montant supérieur à 500 k€ pour les projets individuels et supérieur à 2 M€ pour les projets collaboratifs.

Les thématiques d'intervention prioritaires sont les suivantes :

- Développer des équipements agricoles intelligents et connectés (matériel et immatériel), permettant de concevoir, piloter et mettre en pratique un système agricole complexe et multi-performant, en s'appuyant sur des matériels adaptables, efficaces sur le plan agro-environnemental et multi-usages, permettant d'optimiser la valeur ajoutée des cultures ou de l'élevage et des cultures associées ;
- Remplacer ou limiter le recours aux intrants fossiles ou de synthèse (engrais, produits phytopharmaceutiques conventionnels, antibiotiques en élevage) par une mobilisation de solutions fondées sur la nature, de produits d'origine biologique ou d'organismes vivants (biostimulants, produits de biocontrôle, biofertilisants, plantes de service, ...) ;
- Valoriser la diversité des ressources génétiques à travers la sélection de populations hétérogènes en visant des combinaisons optimisées qui apportent multi-performance et résilience vis-à-vis des bio-agresseurs et en contribuant à la diversification des cultures et des productions, avec des effets positifs sur la biodiversité.
- Les solutions développées permettront d'accompagner les agriculteurs dans le développement de la diversification des cultures et la conduite des élevages, le déploiement de pratiques agroécologiques permettant une plus-value environnementale, et la mise en place de systèmes plus résilients, capables de s'adapter et de limiter l'impact des changements globaux.



**Bénéficiaires de l'aide :**

Entreprises

**Calendrier de mise en œuvre :**

Date d'ouverture : 05 novembre 2021

Date de clôture : 16 juin 2022



## AMI "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires"

**Lien :** <https://www.banquedesterritoires.fr/ami-demonstrateurs-territoriaux-des-transitions-agricoles-et-alimentaires>

### Description :

Cet Appel à manifestation d'intérêt "Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires" vise à accompagner les territoires dans la transformation de leurs systèmes de production agricole et alimentaire, pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique (limitation des intrants, amélioration de la souveraineté, de la durabilité et de la résilience des secteurs concernés, réduction de leurs émissions de GES).

Cet appel AMI doit permettre de faire émerger des projets territoriaux agissant pour une alimentation saine, durable, performante et structurée entre les acteurs locaux.

Des innovations de toute nature, technique, technologiques, de service, d'usage, de méthode pourront être mobilisées dans ce but. Une gouvernance multi-partenaire - dont au moins une collectivité territoriale - devra permettre de tester en conditions réelles, dans une approche systémique et en lien avec les acteurs de la recherche et de la formation, de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'usage au potentiel de diffusion/répliquabilité élevé.

### Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

### Calendrier de mise en œuvre :

Date d'ouverture : 18 décembre 2021

Date de clôture : 02 décembre 2022



## AAP BCIB « Biomasse Chaleur pour l'Industrie du Bois

»

**Lien :** <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20220216/biomasse-chaaleur-lindustrie-bois-bcib>

### Description :

Cet appel à projets est réservé aux projets biomasse supérieurs à 6 000 MWh/an visant à alimenter en chaleur des industries du bois manufacturières. Il vise la production de chaleur renouvelable à partir de co-produits de l'industrie du bois pour répondre aux besoins de séchage.

Cet appel à projets vise à accompagner les industries du bois dans la mise en place d'installations biomasse performantes pour répondre à leurs besoins de séchage et assurer une autonomie énergétique, en réduisant l'usage des énergies fossiles.

Pour assurer la mise en place d'un projet performant sur les plans énergétique, économique et environnemental, le candidat doit être vigilant sur cinq points principaux :

- Conduire au préalable une démarche d'économies d'énergie sur les différentes utilisations ;
- Optimiser le dimensionnement thermique de l'installation biomasse pour limiter au maximum un fonctionnement à taux de charge réduit ;
- Définir un plan d'approvisionnement en biomasse assurant une garantie de fonctionnement de l'installation en préservant l'environnement et les usages existants ;
- Recourir à des systèmes de traitement des fumées performants ;
- Assurer le montage technique et financier.

Les projets prioritaires seront ceux associés :

- à l'augmentation des capacités de séchage ;
- présentant une efficacité énergétique élevée ;
- avec un ratio « aide en € / énergie annuelle produite à partir de biomasse (MWh) » le plus efficient ;
- apportant des engagements en matière de contractualisation des approvisionnements bois liés à l'activité globale de l'entreprise.

### Bénéficiaires de l'aide :

Entreprises

### Calendrier de mise en œuvre :



Date d'ouverture : 14 février 2022  
Date de clôture : 31 décembre 2023



## AAP « Résilience et Capacités Agroalimentaires 2030 »

**Lien :** <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-resilience-et-capacites-agroalimentaires-2030>

### **Description :**

Le plan d'investissement France 2030 traduit une double ambition : transformer durablement des secteurs clés de notre économie (énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

Depuis 2017, la politique du Gouvernement a fait du soutien aux entreprises de l'alimentation et de l'agriculture une priorité. C'est pourquoi France 2030, dans la continuité des précédents Programmes d'Investissements d'Avenir (PIA), se veut un programme d'investissement industriel et technologique transformant.

### Projets attendus

Cet appel à projets vise en priorité les projets d'industrialisation et de structuration des filières dans les 4 thématiques suivantes :

1. la relocalisation des maillons industriels stratégiques ;
2. l'industrialisation pour répondre aux besoins alimentaires de demain ;
3. l'industrialisation pour réussir la transition agroécologique ;
4. des démarches collectives de transition et de résilience des filières agricoles et agroalimentaires.

### **Bénéficiaires de l'aide :**

Entreprises

### **Calendrier de mise en œuvre :**

Date d'ouverture : 07 avril 2022

Date de clôture : 03 novembre 2022